

**Compte-rendu de la réunion du 12 février 2024 de la Commission de Suivi de Site  
de la société ANTARGAZ sise à Golbey**

La réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de la société ANTARGAZ sise à GOLBEY s'est tenue le lundi 12 février 2024 à 16h30 à la préfecture des Vosges, sous la présidence de Monsieur David PERCHERON, secrétaire général de la Préfecture des Vosges, en présence des personnes dont la liste figure en annexe.

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion de la CSS du 8 juin 2023**

Aucune observation n'étant formulée sur le compte rendu, celui-ci est approuvé.

- **Bilan de l'exploitation par la société**

M. LAMARQUE , Ingénieur Hygiène Sécurité Environnement de la société ANTARGAZ précise qu'il présente le bilan en lieu et place de M BUTEL . Il présente ensuite le bilan d'activité du site de Golbey en cohérence avec l'exercice comptable du site, à savoir du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2023.

Cette présentation, jointe en annexe, aborde notamment :

- l'organisation et les opérations de formation ;
- l'identification des risques d'accidents majeurs ;
- la maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation ;
- la gestion des modifications et des travaux
- la gestion des situations d'urgence
- la gestion du retour d'expérience
- le contrôle du système de gestion de la sécurité.

Il est rappelé que l'effectif est toujours de 3 personnes à temps plein sur le site et que, depuis octobre 2022, M DUGAST est le responsable hiérarchique du chef de dépôt.

En termes de formation réglementaire du personnel, la réalisation est à hauteur de 92 % tandis que les objectifs AZ (propres à Antargaz) sont intégralement atteints.

En ce qui concerne l'identification des risques d'accidents majeurs, une notification de réexamen de l'étude de danger (EDD) va intervenir avant la fin de l'année.

M LAMARQUE précise que le site de Golbey a été identifié comme prioritaire en cas de délestage électrique.

En ce qui concerne les travaux en projet ou réalisés, est ensuite évoquée la demande d'installation de panneaux photovoltaïques qui a été refusée par la DREAL. La refonte du système de vidéosurveillance du site est en cours et des travaux de réfection du bitume et de déplacement de la cuve gasoil ont été effectués.

Les perspectives concernent la finalisation du système de vidéosurveillance, l'éclairage de la zone wagons et une nouvelle proposition pour des panneaux photovoltaïques par trackers.

Dans le cadre de la gestion des situations d'urgence sont ensuite détaillés les événements qui ont eu lieu sur le dernier exercice :

- 12 exercices de sécurité ont été réalisés sur un rythme d'un par mois en prenant soin de modifier les scénarii.

- Un exercice POI (plan d'opération interne) a été organisé le 20 septembre 2023 en présence du SDIS sur une situation de fuite non enflammée au niveau du bras de déchargement.

Trois événements ont été remontés les 3 janvier, 14 février et 27 juin 2023 et les anomalies ont été rectifiées.

Enfin, il est précisé que le site de Golbey, dans le cadre de l'échantillonnage opéré par la société a connu un audit externe sur les deux mois d'octobre et novembre 2023 permettant ainsi la mise en évidence des points positifs et des ajustements à réaliser.

M. GABEL précise que toutes les actions correctives nécessaires ont été bien identifiées et prises en compte sous trois jours.

La DREAL a effectué une inspection le 6 avril 2023.

M JOURDAIN interroge sur la justification du refus du projet photovoltaïque et évoque le risque incendie.

M ANSEL expose que sur un site où le danger principal est le risque d'inflammation suite à une perte de confinement du gaz, toute installation de production électrique constitue un risque supplémentaire et qu'il y a donc nécessité d'une bonne maîtrise pour éviter tout risque majeur. Cette remarque fait sens dans la mesure où l'étude de dangers de 2019 n'intégrait pas un tel risque et que la prise en compte et l'évaluation sont incontournables car le site concerné est « SEVESO seuil haut ».

- **Point sur les inspections et instructions au titre ICPE**

M. Bruno BOQUIA, inspecteur de l'environnement assurant le suivi du site, fait un point sur la situation au titre des ICPE :

- éléments de contexte depuis la dernière CSS,
- les deux portés à connaissance pour l'installation des panneaux photovoltaïques
- le bilan des inspections depuis la dernière CSS du 8 juin 2023.

M BOQUIA tient à préciser que le premier porté à connaissance du 26 avril a bien été refusé sur le motif que la modification génère un risque supplémentaire sur le site.

En ce qui concerne le deuxième porté à connaissance, il mentionne que ce nouveau dossier mérite encore d'être travaillé et doit être pris en compte dans l'étude de dangers dont le réexamen quinquennal est à réaliser.

L'inspecteur précise que la prochaine visite des services est prévue au printemps 2024.

Est fait ensuite un retour sur l'exercice POI avec le détail horaire des événements :

- déclenchement à 10h36
- alerte SDIS à 10H43
- alerte DREAL reçue à 10H47
- fin d'exercice à 11h40

M BOQUIA fait état du bilan positif s'appuyant sur la bonne connaissance des installations et des procédures par le personnel présent.

La mise en place du train d'appels automatique représente un réel avantage dans l'éventualité d'un sinistre, M GABEL estimant le gain de temps à plus de 10 minutes, ce qui est énorme dans le cadre d'une intervention.

La perte de temps liée à l'ancienne procédure (notamment en raison du fax générant des appels pour confirmation étant préjudiciable, la SNCF étant souvent interrogative).

On peut relever que la familiarisation avec le nouveau dispositif notamment en termes « d'accusé de réception » par acquittement du signalement d'un sinistre permettra encore d'améliorer les bilans des exercices POI.

A ce titre M BOQUIA précise que ce détail n'a pas constitué un obstacle et qu'il a pu très rapidement être sur site, l'exploitant indiquant que le dispositif lui permet d'acquiescer la certitude du « décroché » des intervenants concernés.

- **Questions et remarques diverses**

Les participants n'ayant plus de remarque ni de question, la séance est levée à 17h00 .

Le Secrétaire Général,

David PERCHERON

